

*Ville de passion!*

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
VILLE DE SAINT-LOUIS**

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LA LOCATION ET L'EXPLOITATION  
D'UN KIOSQUE MULTIFONCTIONNEL SITUÉ PLACE DE LA  
MAIRIE DE SAINT-LOUIS**



# I. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

## PRÉAMBULE

Dans le cadre de son développement économique et touristique, la collectivité souhaite mettre à disposition des entreprises du territoire certains sites dédiés. L'objectif est ainsi d'accompagner les porteurs de projets afin de permettre l'essor de leur activité dans une approche de développement local et de création d'emploi.

Dans ce cadre, la Maire informe que conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à un appel à candidature pour la location et l'exploitation d'un kiosque multifonctionnel sur le domaine public.

Cet appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

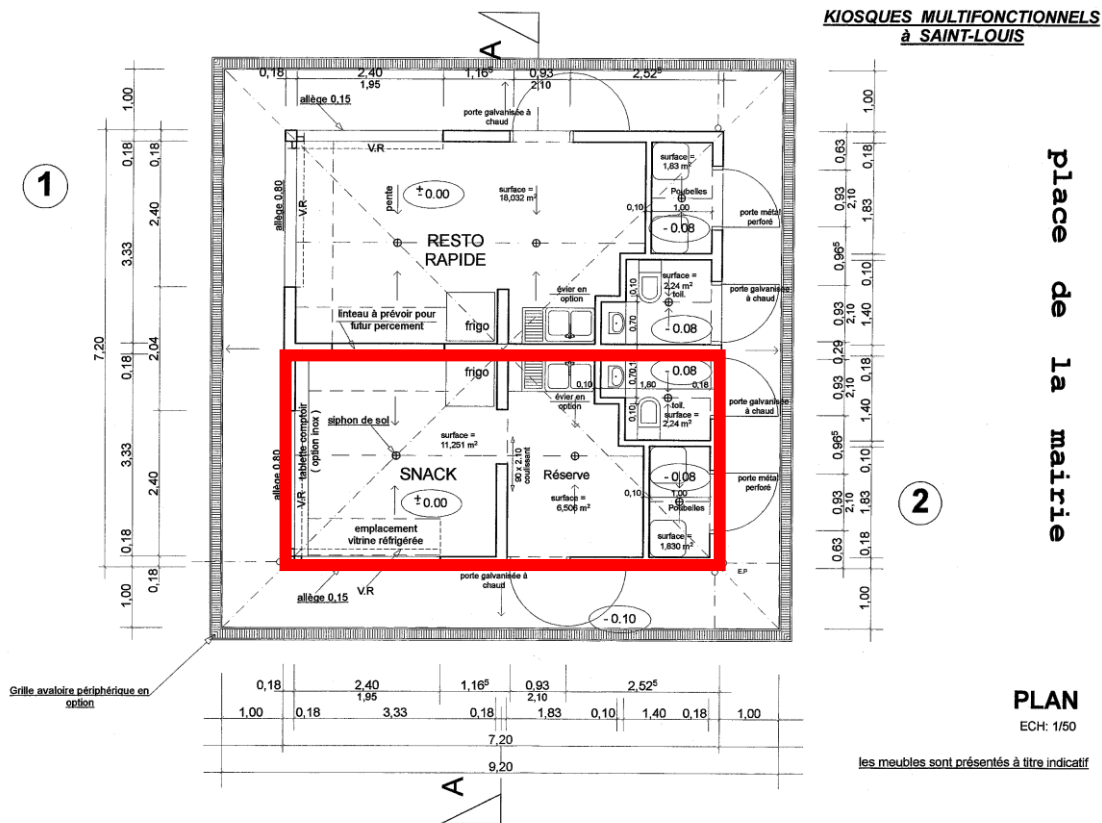
## OBJET

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour la gestion et l'exploitation d'un kiosque que la Ville de Saint-Louis souhaite affecter à des activités commerciales de restauration rapide.

## LOCALISATION DE KIOSQUE

Le kiosque est implanté Place de la mairie de Saint-Louis idéalement localisé en centre-ville et sur une voie très fréquentée.

Adresse : Place de la mairie de Saint-Louis



## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES D'UN KIOSQUE

- Superficie : kiosque de 22 m<sup>2</sup>
- Local accessible PMR, vide de tout mobilier et autre aménagement intérieur
- Local comprenant un espace de vente et un lieu de stockage
- 1 sanitaire pour le personnel
- Sol carrelé avec siphon de sol
- 3 portes métalliques
- 2 volet roulant métallique
- Site raccordé à l'électricité, à l'eau et au réseau d'eau usée

## II. CADRE DE L'APPEL A PROJET & MODALITES D'OCCUPATION

La collectivité cherche un preneur pour :

- occuper un kiosque à vocation économique objet du présent appel à candidatures
- exploiter le kiosque en proposant a minima un espace de production et de vente
- contribuer à l'animation et à la dynamisation du secteur

### TYPE ET DURÉE DU CONTRAT D'OCCUPATION

**Contrat d'occupation :** La mise à disposition du kiosque se fera sur la base d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal signée entre l'occupant et la Commune de Saint-Louis.

**Durée :** 3 ans ;

**Montant de la redevance :** L'exploitation du kiosque est accordée moyennant le versement d'une redevance calculée sur la base de la délibération du conseil Municipal relative à la tarification des redevances d'occupation du domaine public et autres prestations de service en vigueur :

Redevance mensuelle fixe s'élevant à 492.00 € (quatre cent quatre-vingt-douze euros).

### CONDITIONS PARTICULIERES

Le présent appel à projet s'adresse en priorité aux « publics-cibles » de la Commune de Saint-Louis qui présenteront un projet viable économiquement, soit :

- les personnes porteuses d'un projet de nécessaire à leur insertion sociale et économique ;
- les acteurs économiques déjà installés sur le territoire et devant relocaliser leurs activités ;
- les personnes ayant un projet de développement économique ne trouvant pas de local à louer adapté au lancement de leur projet.

Les candidats devront proposer un projet présentant une amplitude d'ouverture en cohérence avec l'activité accueillie ainsi que la clientèle ciblée.

Tout aménagement concernant les façades du kiosque (peinture, signalétique...) ou l'espace extérieur à proximité immédiate du local (auvent, voile d'ombrage, store, caillebotis, pergola, parabole, installation de tables et chaises...) est obligatoirement soumis à l'accord ECRIT de la Collectivité.

Les réalisations envisagées doivent être légères, démontables et ne pas affecter la qualité paysagère du site. Une proposition sera à transmettre obligatoirement par écrit avec un descriptif détaillé des réalisations envisagées et un argumentaire justifiant ces aménagements.

Il est par ailleurs exigé des occupants qu'ils veillent à ne pas troubler la tranquillité du voisinage par des activités bruyantes ou malodorantes et qu'ils assurent la gestion des déchets occasionnés par leur activité. L'occupant s'engagera à assurer l'entretien du kiosque ainsi que celui de ses abords immédiats.

Toute vente d'alcool est conditionnée à la détention d'une licence adaptée.

## *VOS CANDIDATURES*

**Candidature** : les dossiers sont :

- à télécharger sur le site de la Ville <https://saintlouis.re>
- ou à retirer au Service Economique sis au n° 8 rue du Vieux Moulin 97450 Saint Louis
- ou par mail auprès du Service Economique : [serviceeconomique@saintlouis.re](mailto:serviceeconomique@saintlouis.re)

**Date de retrait du dossier** : à partir du 18 décembre 2023

**Date limite de dépôt du dossier** : le 31 janvier 2024 à 16 heures

Les candidatures sous pli cacheté et portant la mention « **Appel à candidature pour la location et l'exploitation de kiosque** » devront :

- Soit être remises contre récépissé au Service Economique sis au n° 8 rue du Vieux Moulin 97450 Saint Louis (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00) ;
- Ou devront être envoyées par la poste par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Louis – 125 avenue principale – 97450 SAINT LOUIS ;
- Ou transmise par mail à l'adresse suivante : [serviceeconomique@saintlouis.re](mailto:serviceeconomique@saintlouis.re)

Le dossier de candidature comprendra :

- La fiche de candidature accompagnée des pièces à fournir.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats devront contacter le Service Economique au 0262 33 10 80 ou à l'adresse mail : [serviceeconomique@saintlouis.re](mailto:serviceeconomique@saintlouis.re)